

Présentation du service civique dans le secteur du sport

Comité régional olympique et sportif d'Île-de-France CROSIF



Mihalo PAPES
DRJSCS d'Île-de-France

service-civique.idf@drjscs.gouv.fr

<http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr/>



Pourquoi accueillir un service civique - Secteur sport

- *La philosophie d'action :*

- **Un moyen d'accueillir des jeunes de tous horizons**
- **Un regard neuf sur la structure :** le point de vue de jeunes, de non-professionnels
- **La possibilité de dynamiser un réseau de bénévoles**, en apportant de la mixité sociale et s'appuyant sur l'énergie des volontaires engagés sur une période intense de leur vie
- **Un moyen d'expérimenter des projets d'innovation sociale**, de renforcer la qualité du lien avec vos publics, d'aller à la rencontre de nouveaux publics en particulier les jeunes en s'appuyant sur le lien de pairs à pairs
- **Donner à voir l'engagement de l'organisme dans un grand projet de société citoyen**

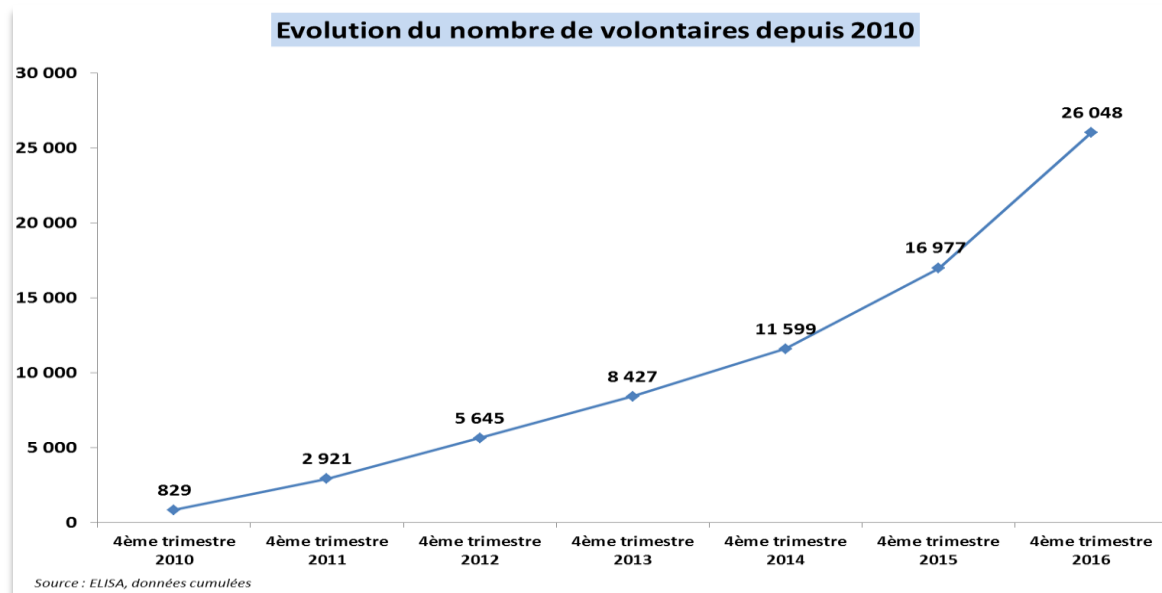
- *Définir une stratégie fédérale et une vision politique du Service Civique :*

Pourquoi s'engager dans ce dispositif plutôt qu'un autre ?

Pourquoi plutôt le Service Civique que les contrats aidés ou l'apprentissage ?

Quelle cohérence avec les objectifs politiques fédéraux ? En lien avec quel objectif particulier ? Quel programme ? D'où la nécessité d'une délibération de l'organe délibératif compétent.

Un dispositif en fort Déploiement depuis 2010

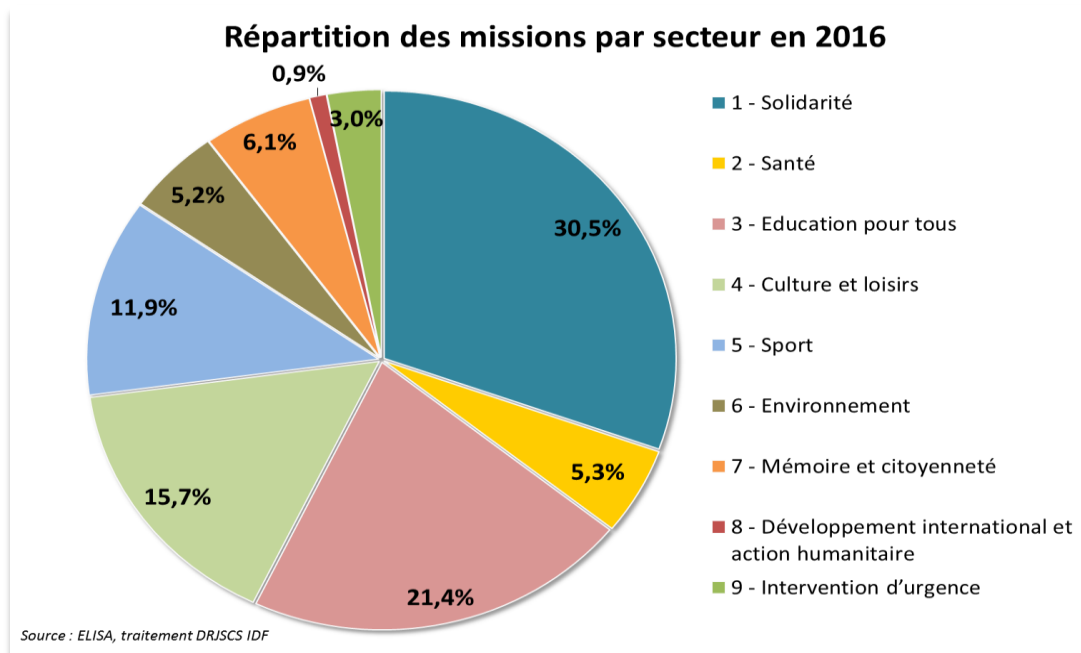


Depuis 2010, plus de 26 000 jeunes volontaires ont décidé de s'engager en Île-de-France (données cumulées).

En 2016, on compte 9 071 jeunes en mission (quel que soit le niveau d'agrément), soit une multiplication par près de trois du nombre de jeunes franciliens en 2 ans.

L'objectif 2017 vise près de 20 000 jeunes franciliens tous agréments confondus.

Des missions nombreuses dans le secteur de la solidarité et des potentialités à exploiter dans le secteur de la santé et du sport



Environ un tiers des missions relèvent du champ de la solidarité, alors que la santé ne concentre que 5,3% des missions.

Le sport concerne 11,9% des missions.

Le grand programme de Service Civique dédié au Sport

- Textes de référence (loi du 10 mars 2010, instructions annuelles, loi CIEC)
- Article L.120-1 du code du service national
- Octobre 2015 : création d'un grand programme national SC dédié au sport dans le cadre du plan « *Citoyens du sport* » (créer 15 000 missions d'ici 2017).
- plus de 40 fédérations sportives informées et/ou accompagnées dans la définition de leur projet d'accueil et dans la constitution de leur dossier (AGR-NA) .

Trois axes de chantiers prioritaires :

- l'accompagnement social et culturel des événements sportifs : « Sensibiliser à la citoyenneté européenne » / « Faire découvrir une pratique sportive à des publics éloignés à l'occasion d'un événement sportif »
- le sport, vecteur de citoyenneté, d'intégration et de solidarité : « Lutter contre les incivilités dans le sport »
- le sport-santé : « Ambassadeur du sport-santé »

Vidéos

Gaël
volontaire en Service
Civique (Championnet
Sport)
1mn17

Engagé pour une mission
du Service Civique, Gaël,
22 ans,
a choisi de devenir
animateur de judo au
sein de l'association
Championnet Sport

Au contact des enfants,
Gaël se sent valorisé et
espère leur apprendre le
respect des autres



Il s'agit pour la structure de concevoir un véritable projet d'accueil de jeunes

- **un projet** doit relever de l'intérêt général (*sensibiliser, développer, promouvoir...*)
- doit permettre de répondre aux besoins de la population et des territoires (*9 domaines*)
- doit constituer une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel
- doit répondre à l'exigence de neutralité et de laïcité (*service civique universel*)
- **une mission** doit être autant utile aux jeunes qu'à l'organisme
- le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme
- possibilité de recrutement de volontaires en service civique parmi les licenciés des clubs
- d'accueillir des volontaires en situation de handicap : 30 ans (*binômes*)
- les missions ne peuvent exclure les jeunes n'ayant pas de diplôme ou de qualification
- **un volontaire** ne doit pas exercer de tâches administratives/logistiques
- ne peut pas réaliser son service civique auprès d'une structure dont il est salarié ou au sein de laquelle il détient un mandat de dirigeant bénévole (pas de substitution / subordination)
- les missions ne peuvent pas relever d'une profession réglementée

[Documents à télécharger sur le site de l'ASC](#) (dossiers thématiques, guides, vademecum...)

La prise en charge et les obligations

- une couverture sociale complète
- la période de service est validé au titre de la retraite
- les formations obligatoires sont entièrement prises en charge : FCC, PSC1 (l'offre en IdF)
- la formation gratuite pour les tuteurs (FT)
- durée du contrat en moyenne de 8 mois (pas de prolongation) / un seul engagement
- durée hebdomadaire : au moins 24 heures par semaine
- Indemnités : ASP 472,97 € / structure 107,58 € / bourse de 107,67€ dans certains cas
- visite médicale, assurance responsabilité civile
- accueil, tutorat, suivi administratif (ASP-ELISA)
- bilan nominatif, compte rendu d'activité
- carte SC, attestation ASC
- projet d'avenir, l'Institut de l'engagement

Accueillir des volontaires dans les fédérations sportives, les ligues et les clubs

- les **organismes possédant des établissements secondaires, les unions ou fédérations d'associations** ont la possibilité de former une demande d'**agrément collectif (NA-IF)**
- en fonction de la fédération concernée, il faut **choisir entre une gestion centralisée et une gestion déconcentrée du dispositif.**

Une fois l'agrément obtenu, il est donc indispensable de **définir une organisation interne pertinente** :

- o qui valide les recrutements ?
- o qui diffuse les offres de mission ?
- o quelle procédure de recrutement mettre en place ? qui y participe ?
- o qui saisit les contrats sur Elisa ?
- o qui seront les tuteurs des volontaires ?

Exemples de missions possibles pour le service civique

a) Encourager la pratique du sport

• **Rendre accessible la pratique sportive, notamment pour les publics qui en sont les plus éloignés (*jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap...*) et créer du lien social (*en particulier pour les personnes isolées*);**

Le volontaire a pour mission de sensibiliser de nouveaux publics pour faciliter leur accès aux événements sportifs ou à la pratique du sport (*dans le cadre d'une association, d'un club, d'une école...*);

Participer à des événementiels (*assises du sport, stands lors de compétitions, journées porte ouvertes...*).

b) Sensibiliser contre les incivilités et violences sportives

- **Recueillir des informations sur les différentes violences sportives sur un territoire (physiques, verbales et autres) ;**
- **Participer à la création de supports de communication sur le thème de la "lutte contre les violences dans le sport et les règles d'usages" ;**
- **Aller à la rencontre du public qui utilise les structures sportives de la Ville (gymnase, etc.) et des professionnels du terrain (arbitres, entraîneurs, associations sportives, etc.) dans l'objectif de recueillir des témoignages et établir un diagnostic ;**
- **Participer à des ateliers de sensibilisation autour des différentes violences dans le sport ;**
- **Participer à la mise en œuvre d'un débat ;**
- **Participer à l'évaluation de la démarche.**

c) Participer au développement des actions sportives dans les QPV ou ZRR

- **Aller à la rencontre du public dans les structures sportives** en QPV et ZRR ;
- **Proposer un questionnaire autour des pratiques sportives dans un contexte local** (*provenance géographique du public, âges, fréquentation, choix des activités proposées, préférences, etc.*) ;
- **Participer au diagnostic de l'enquête et participer à l'évaluation de la démarche ;**
- **Accompagner les jeunes dans la découverte de différentes disciplines en lien avec les clubs sportifs;**
- **Permettre aux jeunes de s'engager dans une pratique sportive.**

d) Développer la citoyenneté et le vivre ensemble par le sport

Favoriser la cohésion sociale par le sport.

- **Accompagnement pédagogique et information sur les valeurs et les traditions portées par le sport auprès de publics en difficulté sociale sous la responsabilité d'un éducateur diplômé;**
- **Promotion d'une approche éco-citoyenne lors du déroulement des activités auprès des clubs ou des ligues et comités (*sur des Fan zones, lors de tournois...*);**
- **Lutte contre les dérives de certaines pratiques sportives (*dopage, sens démesuré de la performance, etc.*);**
- **Participation à la création d'un outil reprenant les règles et les codes de bonne conduite ;**

Les points de vigilances à observer

a) Service Civique et encadrement / substitution à l'emploi

Les volontaires n'assurent pas l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive : les volontaires qui disposent de diplômes sportifs (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, licence STAPS) **ne peuvent pas faire usage de leur compétence à encadrer un entraînement ou à réaliser des actes pédagogiques** dans le cadre de leur engagement de Service Civique (idem CQP et titre à finalité professionnelle).

c) Service civique et stage

d) Service civique et joueur

En aucun cas, un contrat de service civique ne peut être proposé pour à un joueur pour abonder ses primes de matches.

Les contrôles exercés par l'Agence du Service Civique et par les référents locaux du service civique seront particulièrement attentifs à cette pratique.

Vidéos

Jaoud
volontaire en Service
Civique
(Cercle Paul Bert)
4mn03

La boxe a changé
sa vie et Jouad s'est déjà
donné les moyens de
transmettre ses savoirs

Il accomplit un Service
Civique à Rennes, auprès
des ateliers de boxe du
"Cercle Paul Bert"



Le service civique dans le secteur du sport

Comité régional olympique et sportif d'Île-de-France

Merci !

Agence du service civique - ASC

<http://www.service-civique.gouv.fr/>



DRJSCS d'Île-de-France

service-civique.idf@drjscs.gouv.fr

<http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr/>

